



Activités Sociales et Culturelles **... discount**

Fin de la convention DEX/COS UN SCANDALE À L'ÉTAT PUR !!!



La Poste, des actes, aucun dialogue...

Une commission des loisirs était convoquée le 3 avril avec à l'ordre du jour la gestion du budget Coup de Cœur (billetterie cinéma, parc aquatique, spectacle, autres activités) pour l'année en cours, retiré au Comité des Œuvres Sociales de Corse (COS LP 20) et actant le recours à TOULOUSIRS de manière unilatérale.

La décision TOULOUSIRS comme prestataire a pour conséquences :

- **Un manque de proximité avec les partenaires actuels (négociations tarifs préférentiels)**
- **Un probable surcout billetterie et frais d'envoi**
- **L'allongement des délais de livraison**
- **Aucune aide rétroactive sur des billets de spectacle achetés en 2024**

Et la cerise sur le gâteau : le budget initial de 20000€ est amputé de 3000€ pour permettre à TOULOUSIRS de créer un Système Informatique pour la Corse.

Les postières et postiers qui ont déjà perdu de nombreux avantages du social d'entreprise notamment sur la garde d'enfants (crèche, centre aéré), voient 15% du budget disparaître dans la poche d'un prestataire que personne ne voulait à part notre Direction et la Direction Nationale des Affaires Sociales (DNAS).

Encore une occasion manquée d'éviter une perte de pouvoir d'achat !

La CGT FAPT dans sa déclaration préalable (voir VERSO) a rappelé son exigence de maintenir le partenariat avec le COS LP 20.

La CGT continuera à porter les revendications des postiers pour une action sociale à la hauteur de leurs besoins.

Déclaration préalable à la commission des loisirs du **3 avril 2024**

Madame VIDAL Magali
Présidente de la CTPC de La Poste de Corse

Madame la Présidente,

Suite à la réception des documents concernant la tenue de la commission des loisirs, le 3 avril 2024, nous informant que la gestion de la billetterie 2024 ne sera pas confiée au COSLP 20, nous dénonçons la décision de ne pas reconduire le COSLP20 pour assurer les prestations de service 2024.

Cette décision que nous contestons autant que le choix de confier à TOULOUSIRS la billetterie 2024 de manière unilatérale et de nous imposer ce prestataire !!!!

La Poste de Corse a décidé unilatéralement de nous imposer le prestataire Touloisirs !!!!

Cette façon de procéder ne fait que confirmer une conception du dialogue social excluant toute concertation, rappelant la méthodologie du DEX de Corse.

Cette décision aurait dû être soumise au vote de la commission des loisirs sans bafouer une fois de plus le dialogue social.

Finalement, ce sont les salariés de La Poste de Corse qui seront lésés par le manque de proximité (le COS ayant une relation étroite avec les commerçants locaux partenaires), avec un probable surcoût (frais d'envoi) et un allongement des délais, sachant de plus que nous sommes début avril, pour un budget qui doit être consommé avant le 31 octobre 2024.

Nous exigeons une table ronde en présence des représentants du COSLP20 pour permettre à tous de sortir la tête haute de cette situation et de penser prioritairement à tous les postiers de Corse et à leur seule possibilité de salaire social différé.

CGT FAPT Corse

